

Objectif « Zéro-Phyto »

Edito

L'utilisation accrue et massive des produits phytosanitaires augmente les productions agricoles ces dernières décennies mais au détriment des impacts néfastes de ces substances.

Réduire la consommation des pesticides demande de fait un changement de notre raisonnement, nos pratiques et notre gestion des territoires afin de les protéger.

Cette protection est l'affaire de tous et pas seulement des agriculteurs. Mêmes les plus petits efforts ont un effet positif sur la qualité de notre ressource en eau, notre cadre de vie et la santé des habitants de notre territoire.

Il nous appartient donc de continuer nos efforts mutuels pour atteindre cet objectif « Zéro-Phyto ».

Bonne lecture.

Roger REVOILE
Président de la CLE du SAGE des Deux Morin

Phytosanitaires : De quoi parle-t-on ?



Qu'on les nomme "produits phytosanitaires", "pesticides" ou "produits phyto-pharmaceutiques", ils désignent des substances utilisées pour protéger les végétaux contre des organismes nuisibles (fongicides contre les champignons, herbicides contre les "mauvaises herbes", insecticides/acaricides contre les insectes/acariens, rodenticides contre les rongeurs, etc.). Les pesticides sont utilisés par les agriculteurs, les particuliers ou "jardiniers amateurs", les collectivités et gestionnaires d'infrastructures.

La France est à ce jour le premier consommateur de produits phytosanitaires en Europe et le troisième mondial. 6 à 10% de la consommation totale française concerne les usages non agricoles. Les pesticides ont certes constitué un énorme progrès pour l'agriculture, mais les limites et les dangers des substances utilisées sont apparus rapidement. En effet, les impacts de ces produits ne se limitent malheureusement pas aux parasites ou les organismes visés. Une faible partie des produits phytosanitaires est absorbée par les plantes et le reste est stocké dans le sol où il y aura une dégradation plus ou moins longue en divers produits.

On les retrouve aussi dans l'air et les rivières via le réseau d'eaux pluviales, suite à un ruissellement d'autant plus important que les surfaces sont pentues ou imperméables.

On observe ainsi une baisse de la biodiversité due à la destruction d'organismes non ciblés (plantes, insectes, oiseaux, vers de terre), la pullulation d'espèces en raison de la rupture de l'équilibre écologique, la stérilisation progressive du sol suite à la mort des micro-organismes, des cancers et autres maladies, des malformations fœtale, etc.



Les pesticides ont certes contribué à l'amélioration de la santé publique en détruisant des insectes vecteurs des maladies, mais la toxicité de l'exposition à ces substances est aujourd'hui avérée. La contamination de l'environnement expose la population à des risques directs et indirects à plus ou moins long terme. Toute la chaîne du vivant est touchée par la toxicité de ces produits. Cette contamination passive bouleverse nos ressources alimentaires et conduit à une accumulation de substances chimiques dans l'organisme des animaux... et dans les nôtres !

Cette contamination préoccupante a conduit les pouvoirs publics à faire évoluer la réglementation et à mettre en place des programmes d'action visant à réduire les risques. Réduire, voire éliminer l'usage de ces produits pour l'entretien des espaces verts, des espaces publics et des voiries, est un défi à relever et un engagement pour la protection de la ressource en eau et la santé publique.

Le plan Ecophyto



Piloté par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, le plan Ecophyto, a pour objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % sur l'ensemble du territoire national selon une trajectoire en deux temps : une réduction de 25% d'ici à 2020 agissant sur l'optimisation des systèmes de production, et une réduction de 25% supplémentaires à l'horizon 2025 reposant sur des mutations plus profondes.

Ce plan décline 30 actions en 6 axes qui visent à :

- faire évoluer les pratiques et systèmes agricoles,
- amplifier les efforts de recherche, développement et innovation,
- réduire les risques et impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et l'environnement,
- supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible,
- renforcer l'appropriation du plan par les différents acteurs et rendre cohérentes les politiques publiques,
- s'appuyer sur une communication dynamique pour instaurer un débat citoyen constructif.

Sommaire :

- Phytosanitaires : De quoi parle-t-on ?
- Le plan Ecophyto
- Collectivités : Comment atteindre l'objectif zéro-phyto ?
- Particuliers : Jardiner autrement
- Agriculteurs : Des initiatives à développer

Collectivités : Comment atteindre l'objectif zéro-phyto ?

Le saviez vous ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1er janvier 2017 l'utilisation de certains produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales établissements publics sur les voiries, espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Avec la parution de la loi interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2017, la marche vers le « zéro-phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif.

Mettre en œuvre une politique de gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement implique une autre façon de penser, d'aménager et d'entretenir le territoire qui doit se traduire par la mise en place d'un programme d'actions sur plusieurs années, répondant à des objectifs de qualité prédéfinis. Les actions mises en œuvre devront être évaluées chaque année et réajustées jusqu'à atteindre les résultats attendus.

La mise en œuvre du zéro phyto représentent des objectifs forts pour le territoire communal:

1. Protéger la ressource en eau
2. Protéger la santé des habitants et des jardiniers municipaux
3. Améliorer la biodiversité et préserver la qualité du paysage communal
4. Optimiser le budget d'entretien des espaces publics

Gérer les espaces verts sans pesticides : Les points clés de la réussite

1. Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts. La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien des espaces en fonction de leurs contraintes environnementales et paysagères, des risques et des impacts potentielles. Le but est de maintenir une gestion la plus douce possible afin de réduire l'utilisation des pesticides et ainsi favoriser la biodiversité et protéger la ressource en eau. La stratégie d'entretien de la commune doit se faire selon ses moyens et selon chaque zone, en fonction du risque de départ de produits phytosanitaires et du niveau d'entretien souhaité.

Un inventaire permettant de connaître les différents espaces publics, les surfaces à entretenir, les tâches et la fréquence d'entretien, le matériel utilisé et les caractéristiques des différents espaces (fréquentation, biodiversité, enjeux, problématiques, etc.) doit être réalisé au préalable. L'identité communale et les différentes ambiances souhaitée (horticoles, jardinée, naturelles, etc.) doivent ensuite être définis. Un plan d'action prenant en compte l'ensemble de ces éléments et précisant pour chaque type d'espaces les techniques alternatives visant à réduire l'utilisation des pesticides doit être réalisé.

La gestion différenciée se caractérise par la mise en œuvre de différentes pratiques :

- Espacement des fréquences de tonte, fauche annuelle en fin d'été sur certains sites,
- Paillage des pieds d'arbres, pieds de haies et massifs avec des copeaux de bois pour empêcher les herbes de pousser et garder l'humidité du sol,
- Désherbage alternatif : thermique, mécanique, manuel ou pas de désherbage du tout,
- Balayage manuel et mécanique pour limiter la pousse des herbes en éliminant la matière organique et les graines d'adventices stockés en pied de mur,
- Enherbement spontané des espaces minéraux non fréquentés,
- Mise en place de plante couvre sol, etc.

2. Repenser la conception des aménagements. Le changement des pratiques d'entretien doit aller de pair avec une évolution de la conception des espaces, en repensant notamment la place de la végétation et la notion d'entretien des espaces verts. Parfois, certains aménagements ne facilitent pas l'entretien non chimique (espace entre la haie et le grillage pas assez large pour le passage d'une tondeuse, joints de caniveaux dégradés facilitant le dépôts de graines et de matières organique, etc.). Il est nécessaire de prendre en compte l'aspect environnemental en amont des projets d'aménagement et de changer le mode de gestion des espaces publics.

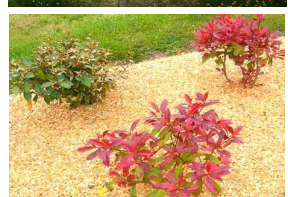
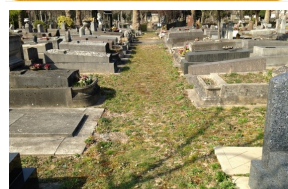
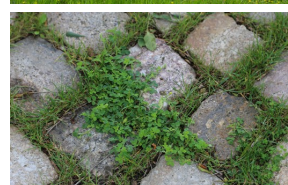
3. Réorganiser les services afin de permettre une gestion plus cohérente des espaces publics et des espaces verts pour répondre de façon optimale et efficace aux différents enjeux. La communication entre les services et le travail en commun est indispensable.

4. Mettre en place un plan de formation du personnel communal pour permettre aux agents communaux et responsables technique d'acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire mieux adaptés aux concepts et aux exigences du développement durable. Les élus, dont la responsabilité est engagée en cas de pollution ou d'impact sanitaire suite à l'application de pesticides, doivent également être informés sur les risques et les techniques alternatives.

5. Faire adhérer la population. Les méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides. C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans la ville, et accepter la végétation spontanée. Il faut opérer une véritable révolution culturelle. La communication auprès de la population est donc primordiale pour que chacun puisse y adhérer, voire s'approprier la démarche.

Initiative communale

Sur le bassin des Morin, 56% des communes sont engagées dans une démarche de réduction des phytosanitaires et 14 communes ont relevé le défi du « zéro-phyto ».



Le saviez vous ?

« Collectivité comment éliminer vos déchets phytosanitaires ? »

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Plaqueette-Collectivites-comment>

Particuliers : Jardiner autrement !

La mise en œuvre du « zéro-pesticides » concerne certes les professionnels mais également les particuliers. En effet, 2/3 des usages de produits phytosanitaires utilisés dans le secteur non agricole sont le fait des jardiniers amateurs. La plupart du temps, les jardiniers amateurs ne mesurent pas les risques liés à leur utilisation, et ont de mauvaises pratiques (surdosage, manipulations dangereuses, application sur des surfaces imperméables, etc.). Des efforts sont donc à engager par tous.

Le chemin vers l'atteinte de l'objectif « zéro-phyto » passe certes par la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires mais également par la mise en place de conditions visant à freiner le développement des ravageurs, maladies et plantes indésirables. Voici donc quelques conseils pour jardiner sans pesticides :

Le saviez vous ?

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adoptée la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui **interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir de 2019.**

Modifier vos pratiques de jardinages.

- **Au potager, favorisez la rotation des cultures** pour rompre le cycle de développement des ravageurs et limiter leur extension. L'idéal est d'attendre 3 à 5 ans avant de cultiver à nouveau la même plante au même emplacement. En ornemental, veillez à ne pas remettre des plantes sensibles au même endroit d'une année sur l'autre.
- **Évitez de mettre en contact des espèces de la même famille botanique** (solanacées : tomates, pommes de terre, aubergines ; alliées : ail, poireau, etc.). Elles peuvent être convoitées par les mêmes organismes nuisibles.
- **Arrachez manuellement** les plantes indésirables avec leurs racines dès leur apparition (au plus tard à la floraison, avant leur montée en graine).
- Si malgré tout, vous devez traiter, **essayer les recettes de grands-mères** (bouillis bordelaise, purin d'ortie, préparation de piment fort macéré, solutions à base de savon noir, etc.).

Recettes de Grand Mère

Les plantes utilisées dans ces recettes sont communes et peuvent être prélevées au bord des chemins ou dans le jardin.

Purin de fougère contre les pucerons et les limaces.

Ingrédients : 850 g de feuilles - 10 l d'eau de pluie
1/ Faire macérer les feuilles pendant une semaine puis filtrer
2/ Diluer à 10 % ou utiliser pur en prévention contre pucerons et limaces.

Infusion d'ail et d'oignon contre les maladies

Ingrédients : 50 g d'ail - 650 g d'oignon avec peau - 10 l d'eau de pluie
1/ Hacher l'ail et les oignons et verser le hachis obtenu dans les 10 l d'eau bouillante
2/ Laisser infuser 12 h puis filtrer avec un tissu fin
3/ Pulvériser sans dilution

- **Pour éviter les maladies**, veillez à ne pas blesser les végétaux avec la débroussailluse, la binette ou les colliers pour attacher les tuteurs.
- **Après avoir utilisé des outils**, pensez à les nettoyer en retirant la terre et à les sécher pour éviter qu'ils rouillent. Vous pouvez aussi les désinfecter avec du vinaigre blanc.
- **Supprimez** les parties malades des végétaux. Déposez-les à la déchèterie de votre ville.
- **Respecter les dosages prescrits.**

Initiative territoriale

Sur le bassin des Morin, 6 points de vente marnais ont signé la charte « jardiner en préservant sa santé et l'environnement ». Ils valorisent les solutions sans pesticides et apportent des conseils sur les techniques pour jardiner nature.

Le saviez-vous ?

1g de substance active suffit à polluer 10 000 m³ d'eau soit :

- la consommation en eau d'une famille de 4 personnes pendant 30 ans,
- un fossé de plus de 10km d'eau.

Bien choisir les variétés de plantes cultivées.

- **Une plante bien adaptée à son emplacement** (sol, climat, exposition, etc.) sera moins sensible aux maladies et aux ravageurs. Éloignez des haies et des arbustes celles qui ont le plus besoin de lumière, de pluie et d'une bonne aération.
- **Mélangez des végétaux d'espèces différentes.** Favorisez les plantations en carrés pour changer des rangées rectilignes. Pour une même espèce, **échelonnez vos semis dans le temps.**
- **Entre deux cultures**, semez des engrais verts (trèfle, phacélie, moutarde). Ils couvrent de façon temporaire le sol, imitent la levée des plantes indésirables, évitent l'érosion, le lessivage et enrichissent la terre.

Culture à associer ...	Pour lutter contre ...
Carotte + Oignon ou Poireau	La mouche de la carotte
Haricot + Tomate	La mouche des semis
Chou + Plante aromatique	La piéride
Haricot + Sarriette	Le puceron noir
Pomme de terre + Aubergine	Le doryphore
Plantes potagères + Laitue	Le ver blanc
Capucines	Le puceron
Tomates, Rosier + Oeillet d'Inde	Le puceron et la mouche blanche
Rosier + Ail	L'oïdium

Mettre en place une nouvelle esthétique du jardin.

- **Adoptez la tonte haute** (6 à 8 cm) qui favorise le développement et la bonne santé de la pelouse.
- **Laissez les plantes spontanées** (rose trémière, coquelicots et bourrache, par exemple) se développer.
- **Utiliser des plantes couvre-sol.** Elles prendront la place des végétaux indésirables.
- **Utiliser des outils adaptés** comme un sarcloir mécanique, une houe, une binette ou un couteau à désherber. Si vous souhaitez un espace sans végétation, vous pouvez prévoir un film géotextile.
- En attendant que vos massifs se développent, **couvrez votre sol** (paillage) pour occuper l'espace et limiter l'apparition de plantes indésirables.
- **Mettez en place des obstacles et des pièges contre les ravageurs** : des filets pour protéger les cultures des oiseaux, des voiles anti-insectes,
- **Créez des espaces favorisant la biodiversité** (coins de végétation dense, point d'eau pour accueillir les amphibiens, haie variée, des nichoirs à oiseaux, mur de pierres sèches pour les lézards, un tas de bois pour les hérissons et les insectes, etc.).

CECI EST UN INSECTICIDE.



Le saviez vous ?

Plus un jardin accueille de biodiversité, plus il ressemble à un écosystème naturel et plus il a la capacité de se défendre contre les ravageurs et de s'adapter aux aléas climatiques.

Agriculteurs : Des initiatives à développer.

Les agriculteurs sont des acteurs décisifs pour reconquérir la qualité de l'eau et poursuivre la transition vers une agriculture verte affranchie de pesticides. Voyons quels sont les outils à disposition pour y parvenir.

1. Le Certiphyto. Réduire l'utilisation des pesticides et sécuriser leur usage implique une vraie formation, une responsabilisation et une certification de tous les acteurs de la filière : utilisateurs, distributeurs et conseillers. Ces professionnels sont formés pendant deux à trois jours à une meilleure utilisation de ces produits phytosanitaires afin d'obtenir le Certiphyto qui atteste leurs connaissances.

Le saviez vous ?

Le Certiphyto est valable 10 ans pour les exploitations agricoles et 5 ans dans les autres catégories. Il est à renouveler 3 mois avant sa date d'expiration.

Les thèmes abordés lors de la formation sont :

- **Situation d'exposition** aux produits phytosanitaires
- **Prévenir les risques** sur la santé humaine et l'environnement
- **Limiter la dispersion** des produits phytosanitaires dans l'environnement
- **Alternatives à l'utilisation** des produits phytosanitaires

La liste des organismes de formation habilités est disponible sur le site internet des Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

2. Les bulletins de santé du végétal. Le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche s'appuie sur la DRAAF pour établir un **réseau de surveillance biologique du territoire**. **4 000 observateurs** suivent les cultures pour rédiger des bulletins de santé du végétal. Ces bulletins sont accessibles gratuitement sur les sites internet des DRAAF et permettent aux agriculteurs de doser plus justement les pesticides selon l'état de santé des cultures. Ils couvrent les zones agricoles et non agricoles (parcs et jardins publics, etc.). Les objectifs de cette initiative sont la maîtrise sanitaire des productions végétales et la maîtrise environnementale de leurs conditions de production.

3. Les « fermes DEPHY » sont un réseau pilote d'agriculteurs qui ont engagé leur exploitation dans une démarche de réduction du recours aux pesticides. Le projet du réseau DEPHY commence en 2009 avec 180 exploitations agricoles pour atteindre 1200 fermes en 2011 et 1900 en 2013.

Les principes du réseau DEPHY sont :

- **l'expérimentation** de systèmes de cultures économes en consommation de pesticides,
- **la démonstration** qu'une agriculture peut être économiquement et écologiquement performante en réduisant les pesticides,
- **la production** de données agronomiques, environnementales, économiques et d'organisation du travail à mutualiser.

Initiative territoriale

Des fermes sur le bassin versant des Deux Morin sont engagées dans le réseau DEPHY à Lachy, Fromentière, Coizart-Joches et Louan (hors du bassin versant).

Plus d'information sur les Chambres d'Agriculture Seine-et-Marne, Marne et Aisne
www.marne.chambagri.fr
www.ile-de-france.chambagri.fr
www.chambres-agriculture-picardie.fr



L'organisation du réseau DEPHY se fait par groupes d'exploitations et par filières (grandes cultures, polyculture, élevage, viticulture, légumes, arboriculture). Un ingénieur du réseau accompagne et conseille chaque groupe d'exploitations sur les modifications à effectuer et les nouvelles pratiques à suivre. Les exploitants s'engagent volontairement et sans contrepartie financière.

4. Les Mesures Agro-Environnementales (MAE). Les MAE apparaissent en 1992 pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole commune (PAC). Les agriculteurs s'engagent pour une période minimale de cinq ans à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. Elles visent à **encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en leurs versant une rémunération**. Ces mesures répondent aux problématiques de conservation et de bonne gestion de la biodiversité, de réduction de l'érosion des sols, d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, etc.

Initiative territoriale

Des MAE sont proposées sur les AAC de Dagny et de Hondevilliers pour la programmation de 2015-2020 à savoir :

- Réduire le nombre de doses homologuées de produits phytosanitaires sur les grandes cultures,
- Entretien des haies, les arbres isolés ou en alignement, la ripisylve, les bosquets et les talus mécaniquement,
- Créer et entretenir un couvert herbacé, un couvert d'intérêt floristique et faunistique ainsi que des zones de refuge pour la faune notamment sur les prairies.



Le saviez vous ?

Le catalogue des produits phytosanitaires et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France est disponible sur : www.ePHY.anses.fr/

Directeur de publication :
M. REVOILE Roger,
Président de la CLE du
SAGE des Deux Morin
Conception et réalisation :
Bureau de la CLE
du SAGE des Deux Morin

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter à :

SAGE des Deux Morin
Maison des services publics
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
Tel : 01 64 03 06 22 / Fax : 01 64 20 21 60
Courriel : sage2morin@orange.fr
Site internet : www.sage2morin.com